



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45001 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20161125-16_09_31_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2016

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 16.09.31.58

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - CAP FILIERES - Adoption du CAP EQUIN 3^{ème} génération - Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **25 novembre 2016** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu les délibérations CPR n° 07.05.47 du 11 mai 2007 et CPR n° 13.03.31.69 du 15 mars 2013 contractualisant deux CAP EQUINS ;

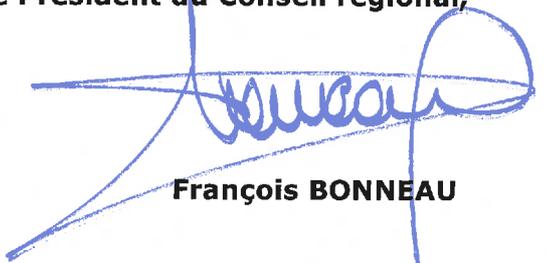
Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 17 novembre 2016 ;

DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP EQUIN 3EME GENERATION (**annexe 1**) avec le Conseil Equin de la Région Centre, le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B).

- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE 25 novembre 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE EQUINE 3EME GENERATION

2016-2020

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 25 novembre 2016 (CPR n°16.09.31.58), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Le Conseil Equin de la Région Centre (CERC), association, ayant son siège situé à 38 rue Augustin Fresnel, BP 59139 3717 CHAMBRAY LES TOURS, adresse administrative : La Chauvelière 37350 PAULMY représenté par son Président, Monsieur Philippe LEMAISTRE,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le Régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

VU la communication relative à la politique agricole présentée par le Président du Conseil régional à la séance du 29 juin 2006,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 16.09.31.58 du 25 novembre 2016 adoptant le programme relatif au CAP EQUIN 3EME GENERATION 2016-2020

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP EQUIN 3EME GENERATION» co-construit avec le Conseil Equin de la région Centre - CERC.

ARTICLE 2 – rappel des enjeux et axes stratégiques de la filière

Enjeux de la filière équine régionale et axes stratégiques

Les enjeux identifiés sont les suivants :

1. Créer de la valeur ajoutée et pérenniser les activités
2. Consolider l'organisation de la filière
3. Maintenir la qualité et la diversité du patrimoine

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **282 235 € répartie entre les crédits de la politique agricole régionale et les crédits FEADER sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP EQUIN 3EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP EQUIN 3EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

ARTICLE 6 - Durée du CAP EQUIN 2EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du CAP EQUIN 3EME GENERATION – Avenant**1. Compte rendu annuel**

Le Conseil Equin de la région Centre - CERC adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, le Conseil Equin de la région Centre - CERC adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP EQUIN 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

Le Conseil Equin de la région Centre - CERC s'engage à mettre en place et à animer le CAP EQUIN 3EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

Le Conseil Equin de la région Centre - CERC s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP EQUIN 3EME GENERATION qu'il éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orléans, le 25 novembre 2016

Pour le Président du Conseil régional
Et par délégation
Le Vice-Président

Pour le Conseil Equin de la Région
Centre - CERC
Le Président

Harold HUWART

Philippe LEMAISTRE

**Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN
2016 - 2020**

Action A.1.1 - Aide à la commercialisation des équidés

Contexte et problématique	<p>Manque en région Centre-Val de Loire de concertation dans la filière en matière de commercialisation</p> <p>Méconnaissance de tous les équidés en vente dans la région (absence de recensement)</p> <p>Difficulté de commercialisation des équidés</p>
Objectifs	<p>Promouvoir le commerce des chevaux en région CVL</p> <p>Connaître l'offre disponible</p> <p>Développer le commerce local, national et international par la recherche de débouchés par exemple</p> <p>Mettre en relation l'offre et la demande</p>
Description	<p>Créer une base de données en collaboration avec d'autres partenaires recensant un maximum d'équidés mis sur le marché afin de pouvoir les proposer à la vente et de pouvoir répondre aux différentes demandes (travail avec les chambres d'agriculture, recours à un stagiaire, etc.)</p> <p>Mettre à jour la base de données</p> <p>Organiser des journées de ventes de chevaux (rassemblement des équidés de la région à vendre après recensement, identification des acheteurs, information et invitations des acheteurs, etc.)</p> <p>Recenser les équidés (courriers, déplacements chez les éleveurs, emploi stagiaire, etc.)</p>
Indicateurs de résultat	Création d'une base de données avec un minimum de 150 équidés de la région à vendre répertoriés sur la durée du CAP
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions menées dans un but de commercialisation</p> <p>Recensement des équidés à vendre</p>
Pilote	CERC
Mise en œuvre	CERC, IFCE, Chambres d'agriculture, Associations d'élevage
Partenaires	IFCE, SFET, AECVL
Calendrier	novembre 2016 à novembre 2020
Coûts	<p>A.1.1/ Total : 54 260 €</p> <p>Temps de travail et déplacement CERC : 60 jours x 321 € = 19 260 € (pour mémoire)</p> <p>Création et mise à jour d'une base de données recensant les équidés à vendre de la région (emploi d'un stagiaire sur 6 mois (salaire et déplacements) + création de la base et mise à jour régulière) = 20 000 €</p> <p>Organisation d'une journée de vente (location site, documents et moyens de communication) = 15 000 € sur la durée du Cap</p>
Demande au conseil régional	<p>A.1.1/ 50 % = 17 500 € sur 4 ans</p> <p>(création et mise à jour de la base de données recensant les équidés de la région à vendre par l'emploi d'un stagiaire sur 6 mois : 10 000 € ; Journée de vente : 7 500 €)</p>
Autres financements	Financements privés

**Programme d'actions pour projet de filière - CAP EQUIN
2016 - 2020**

Action A.1.2 - Organisation des concours « modèle et allures »

Contexte et problématique	<p>Absence de salarié au sein des associations d'élevage</p> <p>Difficulté de plus en plus marquante de mise en œuvre des concours (temps de préparation et de mise en œuvre, sécurité)</p> <p>Organisation souvent isolée, manque de communication sur ces événements, souvent en huis clos</p> <p>Engagement par voie informatique parfois mal compris par les plus anciens, certains n'ont pas forcément Internet</p> <p>Mauvaise orientation du cheval dès son plus jeune âge, non mise à profit des qualités intrinsèques de chaque équidé</p>
Objectifs	<p>Améliorer la caractérisation des équidés afin de décider le plus tôt possible de leur orientation</p> <p>Aider les associations et leurs bénévoles à l'organisation des concours « modèle et allures » lesquels représentent une étape primordiale et essentielle pour l'élevage ; leur maintien et leur développement est un axe stratégique prioritaire</p> <p>Attirer plus de public et d'acheteurs lors de ces concours</p> <p>Aider les éleveurs à inscrire leurs équidés à ces concours</p>
Description	<p>➤ Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire se propose de s'impliquer directement avec les associations d'élevage sur les concours « modèle et allures » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche et location des lieux, recherche de jury, flots et récompenses, logiciel d'inscription et de suivi, communication, animation - Aide à l'organisation et à l'enregistrement des engagements - Tenue des calendriers de concours, enregistrement des engagements et suivi par le CERC sur le site de la SFET pour les chevaux de trait et les ânes
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre d'équidés inscrits aux concours : + 25 % sur la durée du CAP (sur la base en 2016 de 65 équidés de travail, x 140 chevaux et poneys de sport)
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'équidés engagés / an</p> <p>Participation aux finales nationales d'élevage</p>
Pilote	CERC, Association d'éleveurs
Mise en œuvre	CERC et associations d'éleveurs (AFAGNB, AECVL, Syndicats chevaux de trait)
Partenaires	IFCE, SFET, AECVL
Calendrier	novembre 2016 à novembre 2020

Coûts	<p>A.1.2/ Total : 93 260 €</p> <p>Temps de travail et déplacement CERC : 60 jours sur 4 ans x 321 € = 19 260 € (pour mémoire)</p> <p>A.1.2.1/ Chevaux et poneys de sport : 56 000 € sur 4 ans</p> <p>6 locaux, 2 régionaux, 3 nationaux par an : prestations IFCE : 1 800 €, récompenses : 600 €, jury : 3 500 €, location site : 2 600 €, organisation : 5 500 € (frais du comité organisateur, location de véhicules de transport, location de matériel), soit 14 000 € / an</p> <p>A.1.2.2/ Equidés de travail : 18 000 € sur 4 ans, soit 4 500 € par an avec frais de jury : 900 €, site : 800 €, récompenses et flots : 1 000 € et frais d'organisation (location véhicule de transport, frais comité organisateur) : 1 800 €, sur la base de 200 équidés de travail par an</p>
Demande conseil régional	<p>A.1.2/ TOTAL : 37 000 €</p> <p>A.1.2.1/ 50% = 28 000 € - organisation des concours modèle et allures chevaux et poneys de sport (location de site, jury, lots, frais d'organisation)</p> <p>A.1.2.2/ 50% = 9 000 € - organisation des concours modèle et allures équidés de travail (jury, lots, site, frais d'engagement, frais d'organisation)</p>
Bénéficiaires	Association d'éleveurs (AECVL, AFAGNB, syndicat Traits du Berry, Syndicats percheron 28/41)
Autres financeurs	SFET, Financements privés

**Programme d’actions pour projet de filière - CAP EQUIN
2016 - 2020**

Action A.2.1 - Aide aux investissements (éleveurs)

Contexte et problématique	Vétusté des installations chez les éleveurs, voire absence d'installation, pour assurer une manipulation sécurisée des équidés Mauvaise maîtrise des coûts alimentaires Manque d'installations pour optimiser les conditions d'élevage et pour assurer le bien-être animal
Objectifs	Aider les détenteurs d'équidés à acquérir du matériel pour : - optimiser les conditions d'élevage - assurer la sécurité des intervenants lors de la manipulation d'équidés - maîtriser la dépense des coûts alimentaires - améliorer les conditions de travail et le bien-être animal
Description	<u>Investissements finançables :</u> Optimiser les conditions d'élevage : enceinte sécurisée et équipée pour la mise à la reproduction des juments ainsi qu'à la présentation de leurs produits aux acheteurs potentiels (barres d'examen). Améliorer et maîtriser les coûts alimentaires : - équipements de stockage de matières premières : cellules, silos, vis - matériels de préparation des aliments : aplatisseur, broyeur, floconneur - équipements de stockage d'aliments finis : silos - matériel de mélange : mélangeuse horizontale, verticale et pesage - équipements de transfert : vis, transfert pneumatique Assurer la sécurité de l'éleveur et des intervenants extérieurs (maréchaux-ferrants, vétérinaires, etc.) lors des manipulations d'équidés : contention, barres d'échographie Assurer le bien-être animal : abri, ceinture de poulinage Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable
Indicateurs de résultats	10 projets sur 4 ans
Indicateur de suivi	Nombre d'éleveurs bénéficiaires Types d'investissement Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées
Pilote	CERC
Mise en œuvre	Eleveurs
Partenaires	Associations d'éleveurs
Calendrier	novembre 2016 à novembre 2020
Coûts	100 000 €
Demande conseil Régional	A.2.1 / Total : 40 000 €

Bénéficiaires	<p><u>Éleveurs de la région Centre-Val de Loire de chevaux, de poneys, de chevaux de trait, d'ânes Grands Noirs du Berry répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - être engagé dans au moins une des actions du CAP filière - adhérer à l'une des associations adhérentes au CERC - être un exploitant agricole à titre principal, éligible par nature aux aides agricoles - être un éleveur équin cotisant à la MSA et disposant d'au minimum 5 UGB (ces 5 UGB sont soit des reproducteurs femelles, soit des reproducteurs mâles, soit des animaux âgés de trois ans et non déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses. Races reprises dans un stud book français ou européen) : minimis entreprises au sens du règlement UE n°1407/2013 - ne pas avoir bénéficié d'une aide à l'investissement sur la durée du CAP 3G <p><u>Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 3 000 € et 10 000€ HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Taux de base d'aide publique</u> : 20%
Financeurs	<p>Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles PCAE</p> <p><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</u></p> <p><u>Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR</u></p> <p><u>Taux de base d'aide publique (à parité Etat / FEADER) : 20%</u></p> <p><u>Bonifications</u> (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • + 10 % pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (jeunes agriculteurs <u>ou</u> exploitations engagées en agriculture biologique <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité) • + 10 % pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants • + 10 % sur les <u>territoires prioritaires</u> (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau) • + 10 % pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : places d'engraissement supplémentaire bovin viande <ul style="list-style-type: none"> • <u>Majoration du taux de base bonifié</u> (cumul max 75% d'aide publique) : + 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE + 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)
Autres financeurs	Acteurs de la filière, Fonds privés

**Programme d'actions pour projet de filière - CAP EQUIN
2016-2020**

Action A.2. 2 Plan Régional Qualité : aide aux investissements pour les centres équestres

Contexte et problématique	<p>Les Centres Equestres en Région Centre-Val de Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 502 Centres Equestres affiliés à la Fédération Française d'Equitation - 275 Centres Equestres sont des employeurs - 1 271 salariés cotisants MSA dans les Centres Equestres auxquelles il convient d'ajouter les exploitants non salariés et les salariés hors cadre agricole. <p>Afin d'être en mesure de répondre aux enjeux de la société (économie /emplois...) et de s'adapter aux difficultés du secteur (réforme des temps scolaires / modification fiscale...), les centres équestres doivent maintenir leur outil de production performant et leur capacité à s'adapter aux évolutions. Les investissements à réaliser sont souvent importants au regard des marges dégagées. C'est pourquoi, il est important d'appuyer les efforts effectués qui s'inscrivent dans la logique qualité mise en place par le Comité Régional d'Equitation et ce afin de rester dans une démarche d'évolution permanente. (sources Chiffres : MSA/GHN)</p>
Objectif	<p>1 /Développer l'équitation pour public handicapé et scolaire -Rénovation des structures d'accueil et de pratique -Obtention du label EFE / Equi-Handi</p> <p>2/ Développer l'offre de tourisme équestre -Rénovation des structures d'accueil -Conception, promotion et mise en œuvre d'une offre qualité+ -Obtention du label Centre de Tourisme Equestre</p> <p>3/ Développer l'offre de produits sportifs -Rénovation des structures d'accueil et de pratique -Amélioration / création de plateaux techniques -Obtention du label Ecuries de compétitions /Sport Etudes</p> <p>4/Consolider les emplois dans les centres équestres -Impact de l'investissement sur la création d'emplois -Générer de nouvelles ressources liées à une augmentation de l'activité</p>
Description	<p>A.2.2.1/ Quatre Appel à projets formation-audit (un par an) auprès des Centres Equestres de la Région Centre-Val de Loire. : lancé par le CRECVL</p> <p>La réponse à l'appel à projets comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une formation des clubs à l'élaboration d'un auto-diagnostic : pilotée par le CRECVL et FFE (1 session de 3 jours de formation par an) <p>Le Formateur sur le Plan Régional Qualité est un Expert FFE indépendant en charge des audits qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Réalisation d'un module collectif en salle : 1 journée de formation = préparation et formation au pré diagnostic, sensibilisation au développement durable ➔ Réalisation d'un module individuel : ½ journée = accompagnement pour la réalisation du diagnostic de l'entreprise et mise en place d'un plan de progrès ➔ Réalisation d'un module collectif en salle : ½ journée de formation = bilan collectif et recherche des actions à inclure dans le PRQ <p>- à l'issue de la formation un diagnostic complet du Centre Équestre est établi par un expert extérieur. Le diagnostic porte sur l'analyse exhaustive des aménagements et du fonctionnement des 3 zones qui constituent une exploitation équestre et sur les aspects réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Zone d'accueil et organisation de l'accueil et de la promotion des activités -Zone d'activité et organisation des activités -Zone technique et organisation <p>A.2.2.2/ Elaboration d'un plan de progrès régional construit à partir de l'ensemble des audits individuels avec les investissements éligibles et priorités.</p> <p>A.2.2.3/ Investissement des centres équestres répondant à un des trois axes de développements fixés. Le montage du dossier est assuré par le CRECVL.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène et sécurité des publics - Bien-être des animaux - Sécurité et Intégration des entreprises dans le paysage

	<p><u>Investissements finançables:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tout ce qui est autre de la liste « matériels non éligibles » - auto-construction sur présentation de facture (hors main d'œuvre) <p>Rappel : bardage et charpente bois SAUF si travée > à 15 mètres bardage obligatoire uniquement</p> <p><u>Liste matériels non éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement de mise aux normes - Réparation de matériel (exemple : Remise en état pare-botte) - Petit matériel (exemple: fil clôtures, gouttière toit de manège, ampoules, matériels d'écuries...) - Matériel pédagogique (exemple : plot / barre d'obstacle...) - Matériel de sellerie - Outil de communication et/ou affichage - Investissement équidé - Achat matériel roulant camions / vans
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - 60 centres équestres participants aux sessions de formation - 22 centres équestres mettant en œuvre le PRQ (à réviser à mi-parcours) - 1 plan de progrès régional des investissements éligibles et priorisés à réaliser
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des AAP - émargement session de formation - diagnostics
Pilote	Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire
Mise en œuvre	<p>A.2.2.1/ CRECVL et FFE</p> <p>A.2.2.2/ CRECVL</p> <p>A.2.2.3/ CRECVL et Centres Equestres</p>
Partenaires	FFE
Calendrier	2016-2020
Coût	<p>A.2.2.1/ et A.2.2.2/ TOTAL= 27 770€ (pour mémoire)</p> <p>Gestion administrative CRECVL (montage des dossiers pour les exploitants auprès des OPCA): 722.5 x4 ans = 2 890€</p> <p>Frais auditeur : 2 600€ x 4 ans = 10 400€</p> <p>Frais Location salle + logistique réception: 500€ x4 ans = 2 000€</p> <p>Montage des dossiers de demande d'aide région pour les clubs : 10jrsx321€ (coût journalier) x 4 ans = 12 480€</p> <p><i>Le CRECVL finance le coût global de mise en place du Plan Régional Qualité. En tant qu'organisme de formation professionnelle continue, le CRECVL sollicite les OPCA qui cofinancent cette action qualité.</i></p> <p>A.2.2.3/ TOTAL = 1 905 000€</p> <p>63 500€ (Coût moyen des investissements sur le dernier CAP Equin) X 30 projets = 1 905 000€</p>
Demande Conseil Régional	<p>A.2.2.3/ TOTAL : 283 000 €</p> <p>Méthode de Calcul : 63 500€ (coût moyen des investissements sur le dernier CAP Equin) x 20% x 22 projets</p>
Bénéficiaires	<p>Les Centres Équestres de la région Centre-Val de Loire répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir suivi toutes les étapes du Plan Régional Qualité (formation-diagnostic) - être labellisés: Centre de Tourisme Équestre/École Française d'Équitation/Équi Handi Club /École Française d'Attelage/Écurie de compétition /Cheval Étape /Sport Etudes. - avoir un projet répondant à au moins 1 des 3 axes de développement du PRQ. - ne pas avoir bénéficié d'une aide à l'investissement sur la durée du CAP 3G. <p>Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 15 000€ et 90 000€ HT :</p> <p><u>Taux de base d'aide publique : 20%</u></p>
Autres financeurs	Autofinancement des maîtres d'œuvres.
Démarche administrative	Les dossiers doivent être visés par le CRECVL et transmis au CERC pour envoi à la Région.

**Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN
2016 - 2020
Action A.2.3- Promouvoir les métiers du cheval et en assurer le suivi**

Contexte et problématique	<p>Absence d'une base de données suffisante recensant au niveau régional toutes les offres et les demandes d'emplois de la filière équine</p> <p>Manque de suivi dans la durée des jeunes sortants des établissements de formation de la filière</p> <p>Difficulté de trouver des stagiaires ou du personnel qualifié pour les employeurs du fait d'un départ hors région des jeunes formés en région</p> <p>Les jeunes ainsi que leurs familles sont perdus face à la multitude des métiers existants dans la filière</p>
Objectifs	<p>Inciter les jeunes à rester dans la région Centre-Val de Loire après leur formation</p> <p>Valoriser les métiers du cheval</p> <p>Clarifier les métiers du cheval vis à vis des familles et du grand public</p> <p>Créer ou développer une base de données recensant les offres et les demandes d'emploi dans la région</p>
Description	<p>Edition d'une plaquette générale sur les métiers et formations de la filière équine en région Centre-Val de Loire</p> <p>Création d'une journée de rencontre entre les professionnels de la filière équine, les jeunes, les familles et les établissements de formations ; les centres de formations pourront renseigner sur leurs activités et programmes et trouver de futurs maîtres de stage</p> <p>Mise en place d'un suivi de l'emploi en collaboration avec d'autres organismes tel que « Equi-Ressources »</p>
Indicateurs de résultat	<p>Base de données</p> <p>Suivi des jeunes après formation</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de rencontres professionnels / familles</p> <p>Plaquettes sur les métiers</p> <p>Avancées de la base de données</p>
Pilote	CERC
Mise en œuvre	IFCE, « Equi-ressources », CERC, Etablissements de formation
Calendrier	novembre 2016 à novembre 2020
Coûts	<p>A.2.3/ Total : 17 840 €</p> <p>Temps de travail CERC : 40 jours x 321 € = 12 840 € (pour mémoire)</p> <p>Edition de la plaquette : 500 euros x 4 ans = 2 000 €</p> <p>Suivi de l'emploi : abonnement « Equi-Ressources »: 3 000 € sur 4 ans</p>
Demande conseil régional	<p>A.2.3/ Total : 1 500 €</p> <p>Edition et diffusion de plaquettes : 0 €</p> <p>Suivi de l'emploi : 50 % soit 1 500 €</p>
Bénéficiaires	CERC, Public sur les salons, Filière
Demande Etat	Plaquettes financées par la DRAAF
Autres financeurs	Autofinancement, Financements privés

Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN

2016-2020

Action A.2.4. Améliorer la performance économique des élevages équin : « Optimiser la gestion de l'herbe et raisonner la vermifugation »

Contexte et Problématique	Les producteurs et utilisateurs de la filière équine doivent impérativement maîtriser les facteurs d'ordre technique, économique et environnemental pour produire un cheval performant et sain dans des conditions respectueuses du bien-être et de l'environnement. Ceci est à replacer dans un contexte de compétitivité accrue, quel que soit le type de chevaux produits : courses, sports ou loisirs. L'alimentation et la gestion des animaux au pâturage sont reconnus comme des postes clés pour répondre à ces enjeux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux valoriser l'herbe et les fourrages en réduisant la complémentation - Pratiquer une gestion raisonnée de la vermifugation - Optimiser les coûts de production - Evaluer l'impact en terme de bien-être des évolutions proposées - Accélérer le transfert et la vulgarisation des données récentes et des outils de gestion.
Description	<p>A.2.4.1/ Poursuivre la mise en œuvre du programme Equi-pâture dans les deux territoires pilotes de la région Centre-Val de Loire en 2017.</p> <p>A.2.4.2/ A terme de l'action précédente, consolider et développer la technicité des élevages par l'intégration de ferme équine dans le réseau régional de compétence « Herbe et Fourrages » sur la période 2018-2020.</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Livret de suivi de conduite des prairies et des animaux ; - Guide pratique : conduite du pâturage, le traitement anti-parasitaire et les mesures de Bien-être - Outils de pilotage adaptés aux chevaux : bilan fourrager, planning de pâturage, suivi du pâturage, diagnostic pression parasitaires des parcelles, position en terme de bien-être ; - Nombre de fermes équines dans le réseau Herbe et Fourrages
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Journées Portes Ouvertes, démonstration - Newsletter-communiqués, informations de saison.
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	CAs, Institut Français du Cheval et de l'Equitation, CERC
Partenaires	IDELE, INRA
Calendrier	Programme Equi-pâture : 2016-2017 Réseau Herbe et Fourrages : 2018-2020
Coût	<p>A.2.4 / Total= 70 261€</p> <p>A.2.4.1/ Programme Equi-pâture déc 2015-déc 2017 : 51 915€ (pour mémoire)</p> <p>A.2.4.2/ Programme « Herbe et Fourrages » répartie entre les 5 filières selon le nombre d'élevages par filière en région Centre-Val de Loire : pour la filière équine (2,2%) = 542 046€ (coûts éligibles) x 2,2% = 11 925€</p> <p>Coût estimé 2018-2020, en attente et sous réserve de validation du nouveau programme « Herbe et Fourrages ».</p>
Demande Conseil Régional	A.2.4.2/ 20% Conseil régional = 2 385€
Bénéficiaires	CAs et organismes impliqués dans le programme « Herbe et Fourrages »

Demande Etat	-
Autres financeurs	A.2.4.1/ IFCE, Cas et autres A.2.4.2/ Herbe et Fourrage : FEADER = 9540€ et CAs = 6 405€

Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN

2016 - 2020

Action A.2.5 - Informer et former aux risques sanitaires

Contexte et problématique	Méconnaissance par les acteurs de la filière des risques sanitaires Méconnaissance des équidés par de nombreux vétérinaires polyvalents Existence de problèmes de performance des chevaux pouvant être liés à des problèmes respiratoires Mise en cause du mode d'hébergement des équidés lors de certaines pathologies Inexistence d'une section équine dans les GDS
Objectifs	Sensibiliser un maximum de personnes de la filière équine sur les risques sanitaires Informer les acteurs de la filière des risques respiratoires afin de les prévenir Réduire les risques pathogènes respiratoires chez les équidés
Description	A.2.5.1/ Organisation d'une journée de sensibilisation à destination des acteurs de la filière (base 100 personnes) à raison de deux sur la durée du CAP : - Informations sur le réseau de suivi sanitaire dans le cadre du RESPE - Formation et sensibilisation aux pathogènes respiratoires, prévention des pathologies respiratoires - Présentation des audits sur les modes d'hébergement équins A.2.5.2/ Réalisation d'audits par un vétérinaire référent afin d'analyser les conditions d'hébergement des équidés
Indicateurs de résultat	Nombre de participants à la réunion de sensibilisation Validation en cours de l'URGTV en tant qu'organisme vétérinaire à vocation technique équin dans le cadre des schémas de la nouvelle politique sanitaire. Le réseau sanitaire régional est établi côté vétérinaire afin de prévenir une crise sanitaire éventuelle. Le domaine respiratoire est par exemple envisagé avec la création d'un pendant local au RESPE lequel est national. Nombre d'audits (12 sur 4 ans)
Indicateurs de suivi	2 journées de sensibilisation sur la durée du CAP Rapports d'audit
Pilote	CERC, URGTV
Mise en œuvre	CERC, URGTV
Partenaires	Acteurs de la filière (vétérinaires, etc.)
Calendrier	novembre 2016 - novembre 2020
Coût	A.2.5/ Total = 20 320 € A.2.5.1/ 13 120 € - Journées de sensibilisation : - temps de travail + déplacements CERC = 20 jours x 321 € = 6 420 € (pour mémoire) - frais d'intervenants (vétérinaires experts), location de salles, communication = 5 500 € - mise en place de fiches de service sur l'audit : 1 200 € A.2.5.2/ 7 200 € - Réalisation des audits : 3 par an soit 12 audits sur 4 ans = 600 € par audit x 12 = 7 200 €

Demande conseil régional	A.2.5/ Total : 6 950 € A.2.5.1/ 50 % = 3 350 € A.2.5.2/ 50 % = 3 600 €
Bénéficiaire	CERC
Autres financeurs	Acteurs de la filière, Fonds privés, Autofinancement

**Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN
2016 - 2020**

**Action A.2.6 - SECURITE
Sécurité sur les hippodromes
et Prévention des chutes dans les établissements scolaires pour diminuer les traumatismes**

Contexte et problématique	<p>La filière professionnelle équine est le second secteur du domaine agricole le plus accidentogène avec des accidents du travail directement liés au cheval pour la majorité. Il est donc important de sécuriser la filière.</p> <p>Augmentation du nombre d'accidents lors des réunions de courses. Accidents parfois mortels Difficulté de financement des petits hippodromes pour faire face aux dépenses de secours Difficulté pour trouver des médecins urgentistes en milieu rural peu de professionnels et de salariés sur les hippodromes ruraux</p> <p>La prévention de la chute dans le cadre de la pratique équestre (notamment des apprenants en formation) est un axe important à développer afin de réduire les accidents.</p>
Objectif	<p>La pratique des courses engendre de nombreux accidents, parfois mortels. Pour faire face au nombre d'accidents et pour tenir compte de la responsabilité civile et pénale des Sociétés de Courses en tant qu'organisatrice des épreuves, la Fédération Nationale des Courses Françaises renforce les exigences en matière d'équipes médicales en imposant des qualifications approfondies pour le médecin, pour lequel est requis un diplôme d'urgentiste ou une expérience professionnelle avérée et régulière en médecine d'urgence et d'une ambulance homologuée avec son équipement et son personnel sont obligatoires pour qu'une réunion de courses ait lieu. En cas de courses d'obstacles ces mesures sont doublées. Les exigences en matière de sécurité médicale sont contraignantes pour les Sociétés de Courses et représentent un coût significatif, dans une conjoncture budgétaire très difficile, mais nul ne peut aujourd'hui ignorer le risque inhérent à cette activité et aucun motif ne justifierait que les Sociétés de Courses ne soient pas organisées et équipées pour y faire face. Le coût engendré par ces mesures pèse sur le budget des hippodromes et certains pourraient ne pas pouvoir assurer cette charge supplémentaire dans l'immédiat. Les hippodromes fonctionnent en grande partie avec et grâce à des bénévoles, ce qui assure une vie et des liens sociaux non négligeables dans une commune</p> <p>Pour diminuer le nombre de chutes et limiter les traumatismes graves qui peuvent en résulter, former les futurs professionnels de la filière hippique à la « gestion de la chute de cheval » leur permettra d'acquérir les bons réflexes grâce à une meilleure maîtrise de leur corps dans l'espace. L'appréhension de la chute pour les jeunes en formation passe par la pratique du judo qui a montré des résultats encourageants dans ce domaine.</p>
Description	<p>A.2.6.1/ Aide pour la mise en place d'équipes urgentistes sur les hippodromes lors des réunions de courses</p> <p>A.2.6.2/ Partenariat avec la Fédération de Judo de la Région Centre Val de Loire et la MSA Berry Touraine pour la mise en place des modules de gestion de la chute auprès des établissements proposant des formations équines en région adhérents au CERC (LPA Amboise, MFR Noyant de Touraine, LEGTA Vendôme et LEAP St Cyran du Jambot)</p>
Indicateurs de résultat et de suivi	<p>Evolution de la dangerosité des chutes (degré de la blessure) Baisse du nombre de traumatismes dans le temps</p>
Nombre	<p>A.2.6.1/ 30 réunions de courses par an dont 3 à l'obstacle, soit 120 réunions de course sur la durée du Cap (Fédération des Courses Centre Ouest, Lignières, Sté Courses Orléans, La Ferté Vidame)</p> <p>A.2.6.2/ 10 séances par an sur chaque cycle de formation d'une durée de 1h30 (20 apprenants par séance) et 50 élèves environ concernés chaque année dans chacun des établissements</p>

Calendrier	2016-2020
Coût	<p>A.2.6/ Total = 308 000 €</p> <p>A.2.6.1/ 240 000 € (2 000 € par course) sur la durée du CAP</p> <p>A.2.6.2 68 000€ (matériels - locaux : 1000 € / an + 75 € /séance soit 30 séances x 4 établissements : 9 000 € / an) + 35 € de licence judo par élève soit environ 200 élèves (7 000 € / an)</p>
Aide Région Centre	Néant
Autres financements	Sociétés de courses MSA Berry - Touraine Etablissements d'enseignement
Indicateurs de suivis	Compte rendu d'activité
Coordination- Gestion de la mesure	CERC

Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN

2016 - 2020

Action B.1 - Animation de la filière

Contexte et problématique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La filière équine a une organisation complexe composée de plusieurs acteurs ne facilitant pas une intervention auprès des acteurs publics (multiplication des interlocuteurs) ➤ Nécessité d'une dynamique de filière étant donné le nombre d'acteurs (problème d'individualisme) ➤ Les associations d'élevage ne disposent d'aucun salarié permanent d'où problème pour assurer le suivi du cap et développer une dynamique
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'un interlocuteur unique et d'une interface auprès des pouvoirs publics : le CERC ➤ Coordonner et fédérer les actions de la filière ➤ Assurer le suivi du CAP ➤ Appuyer les associations dans leur fonctionnement et mise en œuvre d'actions
Description	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser tous les documents administratifs, techniques et comptables nécessaires au fonctionnement du Conseil Equin de Région Centre ➤ Informer, sensibiliser et communiquer auprès des acteurs de la filière et des institutionnels de tous projets en lien avec la filière ➤ Mettre en place, suivre, aider aux financements des actions du CAP filière équine ➤ Développer des actions nouvelles et des projets structurants en faveur de la filière ➤ Concevoir et réaliser tous documents destinés à communiquer et promouvoir la filière équine régionale ➤ Aider les adhérents du CERC dans leurs démarches administratives souvent complexes et pour lesquelles ils sont peu familiers ➤ Plus généralement aider toutes les initiatives transversales entre les différentes composantes de notre filière ➤ 200 jours / an soit 800 jours pour la période nov. 2016 - nov. 2020 + 150 jours (mars 2016 à novembre 2016), soit 950 jours au total
Indicateurs de résultat	<p>Suivi du CAP</p> <p>Mutualisation des projets</p> <p>Partenariat</p>
Indicateurs de suivis	<p>Bilan d'activité et factures</p> <p>Comptes-rendus de réunion</p> <p>Nombre de projets en cours</p> <p>Participation réunions partenaires hors CAP</p>
Pilote	CERC
Mise en œuvre	CERC
Calendrier	novembre 2016 à novembre 2020
Coût	<ul style="list-style-type: none"> ➤ B.1/ Total : 256 800 € ➤ Sur la base de 321 € / jour d'animateur : 800 jours x 321 € = 256 800 € ➤ (avec 130 j d'animation du CERC + A1.1 = 60 j + A1.2 = 60 j + A2.1 = 30 j + A2.2 = 10 j + A2.3 = 40 j + A2.4 = 10 j + A2.5 = 20 j + A2.6 = 10 j + B2.1 = 50 j + B2.2 = 300 j ; B2.3 = 70 j + C = 10 j) ➤ [sur 4 ans, salaire : 85 000 €, frais de déplacement : 80 000 €, location bureau : 14 800 €, frais de fonctionnement (fournitures de bureau, abonnements, frais postaux) : 7 000 €, charges (MSA, paies, FP, ...) : 70 000 €]

Demande conseil régional	B.1/ 50 % = 128 400 €
Bénéficiaire	CERC
Autre financeur	Fonds Eperon pour 30 % (92 000 euros), SFET : 5 € par engagement (inscription des équadés de travail aux concours) soit 1 000 € et Fonds privés (adhésions, etc.)

Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN

2016 - 2020

Action B.2 - Organisation de la communication et diffusion de l'information sur la filière équine
Centre-Val de Loire

Contexte et problématique	<p>La filière équine de la Région Centre-Val de Loire a une organisation assez complexe du fait de sa diversité ; il est nécessaire de clarifier auprès du grand public, des professionnels agricoles et des institutionnels, les débouchés, le rôle et actions de ses acteurs</p> <p>Manque de reconnaissance de la filière équine dans le milieu agricole, manque d'intégration dans les discussions du monde agricole</p> <p>Manque de représentation au sein des instances agricoles</p> <p>Créer une dynamique de filière et d'adhésion par des actions de communication actives envers tous les acteurs de la filière, les institutionnels et le grand public</p> <p>Eparpillement des éleveurs dont beaucoup ne sont pas adhérents aux associations, d'où une méconnaissance des informations</p> <p>Problème de commercialisation du à une faible mise en relation de l'offre et de la demande ; la filière a des difficultés pour recenser les équidés à vendre (quantité, qualité, etc.) et ne répond donc pas à la demande</p> <p>La filière compte de nombreux jeunes avec une moyenne d'âge de 30 ans mais il s'agit de métiers exigeants nécessitant des aptitudes physiques et grande disponibilité, par conséquent il faut dès l'installation insister sur ces éléments afin d'éviter les risques de désillusion et de renoncement d'où l'importance d'une communication efficiente</p>
Objectifs	<p>Faire connaître tous les aspects du cheval dans ses diverses utilisations et disciplines</p> <p>Améliorer la compréhension et la visibilité de la filière sous tous ses aspects et par là même accroître les chances de commercialisation</p> <p>Favoriser la mise en relation acheteurs / vendeurs</p> <p>Améliorer la diffusion et le partage des informations auprès des acteurs de la filière et le grand public</p> <p>Développer l'emploi dans les métiers du cheval</p> <p>Faire connaître le patrimoine équin spécifique de la région Centre-Val de Loire (« Percherons », ânes « Grands Noirs du Berry »)</p>
Description	<p>➤ Le Conseil Equin de la Région Centre-Val de Loire travaille sur le développement de la communication sur la filière équine régionale afin d'améliorer son image dans le monde agricole, touristique et sportif en et hors région. Cette communication se déploie au travers de diverses actions :</p> <p>➤ Action B.2.1 - Création et diffusion de l'information via divers supports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et diffusion de la « lettre filière » web, périodicité semestrielle • Création de kakemonos, flyers, flammes et divers supports sur la filière équine régionale et le CERC pour accroître la visibilité lors des diverses manifestations • Site Internet du CERC (refonte et mise à jour) et partage sur les réseaux sociaux <p>➤ Action B.2.2 - Organisation et participation aux manifestations de concours pour mise en relation offres/demandes (cf. axes A1.1 et A1.2)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • 1) Ferme Expo Tours • 2) WE de l'élevage à Lignièrès • 3) Journée des équidés de travail (présentation sur une journée des différents aspects du travail des chevaux de trait et ânes) • 4) Finales de l'élevage de Fontainebleau et de Pompadour, Salon du cheval de Paris (concours national jugement chevaux de trait jeunes professionnels de la filière, Equitraits,) • Open Generali (pour mémoire) <p style="text-align: center;">➤</p> <p>Action B.2.3 - Organisation et participation aux manifestations de promotion de la filière (Cf. axe A1.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1) Ferme Expo Tours • 2) Journée des équidés de travail (présentation sur une journée des différents aspects du travail des chevaux de trait et ânes) • 3) Salon de l'orientation à Tours • 4) EquitaLyon • 5) Salon de l'élevage à Cournon <p style="text-align: center;">➤</p> <p>Action B.2.4 - Communication sur les actions du CAP filière et les contacts clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un document support et mise en place d'une journée de signature du CAP
Indicateurs de résultats	<p>Compte-rendus de suivi reprenant le nombre de visiteurs répertoriés, une enquête de satisfaction distribuée systématiquement à tous les participants de la Région CVL à l'évènement)</p> <p>Signature du CAP 3G</p>
Indicateurs de suivi	<p>Création d'un document de présentation du CAP</p> <p>2 lettres filière / an</p>
Pilote	CERC
Mise en œuvre	<p>B.2.1 : CERC</p> <p>B.2.2 : CERC, Pôle du cheval et de l'âne de Lignièrès, IFCE, Chambres d'agriculture, Associations d'élevage</p> <p>B.2.3 : CERC, Etablissements de formation, CRE, Associations d'élevage, IFCE</p> <p>B.2.4 : CERC</p>
Partenaires	Filière équine
calendrier	novembre 2016 - novembre 2020

Coûts	<p>B.2/ TOTAL = 293 158 €</p> <p>B.2.1/= 29 050 €</p> <p>Conception-réalisation : 50 jours x 321 € = 16 050 € (pour mémoire)</p> <p>Frais support de communication : 6 000 €</p> <p>Refonte du site internet : 4 000 €</p> <p>Création de kakémonos et de flyers, 2 fois sur la durée du CAP : 3 000 €</p> <p>B.2.2/ = 228 638 €</p> <p>Temps de travail et déplacement : 300 jours x 321 € = 96 300 € (pour mémoire)</p> <p>Ferme Expo Tours : stand : 6 000 €, frais de jury, flots, frais d'organisation. : 2 500 €, boxes : 1 500 € soit 10 000 € x 4 ans = 40 000 €</p> <p>WE de l'élevage à Lignièrès : location site et boxes : 6 500 € ; communication (affiches, flyers, presse, radio) : 1 500 €, frais d'organisation + jury : 1 000 € soit 9 000 € x 4 ans = 36 000 €</p> <p>Finales de l'élevage à Fontainebleau et Pompadour et Salon du cheval de Paris (concours national jugement chevaux de trait jeunes professionnels de la filière, Equitraits, ...) : 16 000 € [financement hors CAP]</p> <p>Journée des équidés de travail (2 pendant la durée du CAP) : location du site + stand = 2 000 €, communication : 1 500 €, frais divers organisation (sono, matériel, ...) : 2 000 € soit 5 500 € x 2 = 11 000 €</p> <p>Open Generali : 29 338 € (pour mémoire)</p> <p>B.2.3/ = 32 470 €</p> <p>Temps de travail et déplacement : 70 jours x 321 € = 22 470 € (pour mémoire)</p> <p>EquitaLyon - participation frais de stand : 1 000 € soit 4 000 € sur 4 ans</p> <p>Salon de l'élevage à Cournon (63) - participation frais de stand : 1 500 € x 4 ans = 6 000 €</p> <p>Salon de l'orientation Tours</p> <p>Ferme Expo Tours (voir supra)</p> <p>Journée des équidés de travail (voir supra)</p> <p>B.2.4/ = 3 000 €</p> <p>Journée signature CAP + support de communication</p>
Demande conseil régional	<p>B.2/ TOTAL : 59 000 €</p> <p>B.2.1/ 50 % = 7 500 € (flyers, kakemonos, flammes, site internet)</p> <p>B.2.2/ 50 % = 43 500 € (Ferme Expo : 20 000 € ; Lignièrès : 18 000 € ; Equidés de travail : 5 500 €) + 10 500 € Open Generali (pour mémoire)</p> <p>B.2.3/ 50 % = 5 000 € (EquitaLyon : 2 000 € ; Cournon : 3 000 €)</p> <p>B.2.4/ Journée signature et supports de communication = 3 000 €</p>
Bénéficiaire	CERC
Autres financeurs	Fonds Eperon, Autofinancement du bénéficiaire, pôle Lignièrès, Financements privés

Programme d'actions projet de filière - CAP EQUIN

2016 - 2020

Action C - Maintenir la diversité du patrimoine : l'âne « Grand Noir du Berry »

Contexte et problématique	<p>Baisse continue et inquiétante du nombre de naissances chez l'âne « Grand Noir du Berry »</p> <p>Diminution du nombre de reproducteurs amenant des risques de consanguinité</p> <p>Diminution du nombre d'éleveurs au profit de particuliers ne pratiquant pas l'élevage</p> <p>Méconnaissance par les éleveurs et propriétaires d'ânes des moyens de valorisation de leurs animaux</p> <p>Méconnaissance de la race et de ses qualités spécifiques au niveau national et même régional</p> <p>Le « Grand Noir du Berry » est apprécié pour le loisir et le travail de par sa grande taille et sa robustesse</p>
Objectifs	<p>Préserver la diversité génétique de l'âne « Grand Noir du Berry », espèce domestique régionale</p> <p>Pérenniser cette race en voie de disparition par la maîtrise de la génétique et de la dérive consanguine</p> <p>Valoriser un élément d'identité patrimoniale régionale qu'est le « Grand Noir du Berry »</p> <p>Promouvoir la race « Grand Noir du Berry » en professionnalisant les « ambassadeurs »</p>
Description	<p>L'Association Française de l'Âne Grand Noir du Berry (AFAGNB) a été créée en 1994 pour gérer la race Ance Grand Noir du Berry (AGNB). Novatrice depuis sa création (l'AGNB est la première race d'Equidés à avoir imposé la pose d'un transpondeur pour identifier les animaux inscrits à son Stud-Book), l'AFAGNB a mis en place un programme national d'élevage afin de limiter les risques de consanguinité au sein de cette race à faible effectif</p> <p>Ce programme d'élevage s'oriente autour de quelques axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation des critères morphologiques du standard de la race • Augmentation des effectifs avec accroissement de la surveillance de la variabilité génétique • Amélioration de la conduite d'élevage • Préparation et valorisation des animaux • Développement des débouchés économiques : attelage, loisirs, bât, monté,... <p>Pour se faire, l'AFAGNB met en place les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du stud-book et des animaux au travers notamment d'un logiciel original : acquisition d'un logiciel spécialisé distribué par BIODOM Centre URGC permettrait un suivi encore plus fin de la généalogie pour un développement optimum de la race • Programme d'incitation à l'élevage et de sélection des mâles AGNB • Information des éleveurs : catalogue d'enregistrement des mâles, bulletin de liaison, formation pour optimiser la conduite d'élevage • Aide à la saillie pour les femelles • Soutien à l'élevage par les primes d'approbation des mâles et organisation des concours primés. • Formation d'« ambassadeurs » en charge de la promotion lors des concours de « modèle et allures » et salons de l'élevage
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre de naissances et variété génétique des produits

Indicateurs de suivi	Nombre d' « ambassadeurs » formés Nombre de salons où le GNB est présent Nombre de saillies Nombre d'éleveurs ou de propriétaires bénéficiant de ce programme
Pilote	CERC
Mise en œuvre	AFAGNB
Calendrier	novembre 2016 - novembre 2020
Coûts	C/ Total = 13 000 € <ul style="list-style-type: none"> • Formation des « ambassadeurs » et appuyer à la promotion : 2 000 € / an = 8 000 € • Coût logiciel : 1 250 € / an = 5 000 €
Demande Conseil Régional	C/ 50 % = 6 500 € (<i>voir possibilité de financement via le Syndicat de Pays</i>)
Bénéficiaire	AFAGNB
Autre financeur	SFET, Financements privés

BUDGET PREVISIONNEL CAP EQUIN 3

Axes	Montant total des actions	Coût de l'animation		Montant demandé dans le cadre du CAP 2016 - 2020	
		Nbre de jours sur la durée du CAP	Montant		
A - Créer de la valeur ajoutée	A.1.1 - Commercialisation des équidés	54 260,00 €	60	19 260,00 €	17 500,00 €
	A.1.2 - Concours "modèle et allures"	93 260,00 €	60	19 260,00 €	37 000,00 €
	A.2.1 - Investissements éleveurs	100 000,00 €	30	9 630,00 €	40 000,00 €
	A.2.2 - Investissements centres équestres (PRQ	1 905 000,00 €	10	3 210,00 €	283 000,00 €
	A.2.3 - Promouvoir les métiers du cheval et en assurer le suivi	17 840,00 €	40	12 840,00 €	1 500,00 €
	A.2.4 - Performance économique des élevages	70 261,00 €	10	3 210,00 €	2 385,00 €
	A.2.5 - Risques sanitaires	20 320,00 €	20	6 420,00 €	6 950,00 €
	A.2.6 - Sécurité	308 000,00 €	10	3 210,00 €	- €
	SOUS-TOTAL A	2 568 941,00 €		77 040,00 €	388 335,00 €
B - Consolider l'organisation de la filière	B.1 - Animation	256 800,00 €		- €	128 400,00 €
	B.2 - Communication	293 158,00 €	420	134 820,00 €	59 000,00 €
		SOUS-TOTAL B	549 958,00 €		134 820,00 €
C - Maintenir la diversité et la qualité du patrim	C - Maintenir la diversité du patrimoine : l'âne "Grand noir du Berry	13 000,00 €	10	3 210,00 €	6 500,00 €
		SOUS-TOTAL C	13 000,00 €		3 210,00 €
	<i>Pour rappel : animation CERC</i>		130	41 730,00 €	
	TOTAL GENERAL A + B + C	3 131 899,00 €		256 800,00 €	582 235,00 €

Récapitulatif	Montant
Fonctionnement (Actions A1.1, A1.2, A2.3, A2.4, A2.5, A2.6, B1, B2, C)	259 235 €
Investissements (A2.1, A2.2)	323 000 €
TOTAL	582 235 €